



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire
de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2014
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,
SAUVEE, BUGHEY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK,
Mme HOOD, M. POLICE, BOIMARE, M. ETOURNAY
Absent excusé : M. GUY, Mme GALPIN
Absent : -
Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Cimetière : présentation des devis concernant des exhumations*
- *Grange aux Dîmes : validation d'une facture en investissement concernant l'alimentation électrique pour l'éclairage de la grange*
- *Compte-rendu de la commission « Aménagement des espaces et habitat »*
- *Ingénierie 61 : compte-rendu de la rencontre avec M. Bonnet*
- *Questions diverses.*

Madame le Maire demande à ce que le point « Grange aux Dîmes » soit supprimé de l'ordre du jour et qu'un point :

- Budget : décision modificative concernant le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), soit ajouté à l'ordre du jour. Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité.

Cimetière : présentation des devis concernant des exhumations

Mme le Maire indique que suite à la procédure de reprise des concessions qui s'est terminée en 2011, il est nécessaire de prévoir de relever certaines concessions.

Deux devis ont été demandés :

- Marbrerie Pinot-Chubilleau pour un montant de 1 916.67 € HT (2 300 € TTC),
- Pompes Funèbres Pellodi pour un montant de 2 010.00 € HT (2 412.00 € TTC),

Ces devis concernent 4 exhumations, 4 reliquaires et 3 déposes de monuments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de la Marbrerie Pinot-Chubilleau pour un montant de 1 916.67 € HT (2 300 € TTC),
- inscrira les crédits nécessaires au budget primitif 2015,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Budget :

DM n°2 : décision modificative concernant le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

Mme le Maire indique qu'à la demande de M. le Percepteur, il est nécessaire de mandater la somme de 158 € concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la somme de 2 707.00 € concernant le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).



Les crédits n'étant pas prévus au budget, il est nécessaire de les prévoir.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- vote les crédits nécessaires à savoir :

D

R

Fonctionnement

. 7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	+ 158.00 €
. 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 2 707.00 €
. 023	Virement à la section d'investissement	- 2 865.00 €

Investissement

. 021	Virement de la section de fonctionnement	-2 865.00 €
. 2313-116	Réhabilitation salle polyvalente	- 2 865.00 €

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Compte-rendu de la commission « Aménagement des espaces et habitat »

Salle polyvalente :

La commission propose d'agrandir l'estrade sur le côté droit, de la remonter à hauteur de la plinthe et de l'avancer un peu afin d'agrandir les tiroirs pour y loger davantage de tables. L'espace entre chaque tiroir serait également réduit afin d'installer un tiroir supplémentaire. Un garde-fou pourrait être posé à la fenêtre donnant sur l'estrade pour plus de sécurité. Il faudra également réfléchir au chauffage, un radiateur est hors-service et il pourrait être envisagé d'installer un programmateur. Il serait également souhaitable d'isoler le grenier afin de faire des économies d'énergie.

Des devis vont être demandés.

Ingénierie 61 : compte-rendu de la rencontre avec M. BONNET

M. SAUVEE fait un compte-rendu de la rencontre avec M. BONNET, Ingénierie 61. Environ 192 collectivités adhérentes (21 EPCI et 171 communes). La commune a choisi d'y adhérer par délibération du 20 mai dernier. L'adhésion s'élève à 0.50 € / habitants pour les prestations de bases. D'autres prestations facultatives sont proposées au prix de 0.75 € / habitants.

L'Etat s'est désengagé et a donc supprimé l'assistance technique pour les communes.

Ingénierie 61 propose un appui et des conseils juridiques, administratifs, techniques dans différents domaines comme la voirie et réseaux divers, l'assainissement, l'urbanisme, l'énergie, le numérique, les archives, la communication et le tourisme.

Un courrier va leur être adressé afin de réaliser une étude pour la sécurisation du bourg

Questions diverses

• *Vente de la maison « 9 place de l'église »*

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de MM SPOTTI et DELCOUR annonçant une proposition d'achat de la maison à 45 000 €.

Le Conseil Municipal souhaite leur faire une offre à 50 000 €.

• *Vente « Chemin Les Plas »*

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture nous informant que nous devons attendre l'avis de la Fédération Ornaise pour le Tourisme de Randonnée et du Conseil Général de l'Orne pour poursuivre la procédure d'aliénation.

• *Tableau « Apparition du Christ à Marie-Madeleine*

Madame le Maire indique que des personnes du musée de Normandie viennent chercher le tableau le 6 janvier prochain.



- **Recensement de la population**

Au 1^{er} janvier 2015, la population s'élève à 776 habitants.

- **Réunion du Pays Perche : SCOTT**

Madame le Maire indique que lors de la réunion du Pays Perche, une projection du territoire sur 10 à 15 ans a été effectuée afin d'établir le PADD. Une réunion publique aura lieu.

- **Commissions Communauté de Communes**

Madame le Maire demande à chaque conseiller municipal de bien vouloir effectuer un compte-rendu des premières commissions auxquelles ils ont assisté.

- **Réunion avec M. le Sous-Préfet et la Mission locale**

La mission locale est chargée d'aider les jeunes à la recherche d'un emploi. M. le Sous-Préfet a mis l'accent sur le Pôle de Santé et la compétence scolaire. En 2017, la Communauté de Communes du Val d'Huisne devra se regrouper avec une autre CDC.

- **Pôle de santé**

Madame le Maire indique que le projet de Pôle de santé a été validé par les membres de la CDC. L'objectif est de mettre en place un pôle multi-site en conservant l'existant sur le Theil-sur-Husne, Saint-Germain-de-la-Coudre et Ceton. Les communes ont 3 mois pour délibérer sur le projet. La commune de Berd'huis envisage d'adhérer à ce pôle.

- **Communauté de Communes**

Le 5 septembre prochain sera organisé une journée des associations du canton au gymnase du Theil-sur-Huisne.

La prochaine réunion plénière aura lieu lundi 22 décembre 2014.

Le Président envisage de fêter les 20 ans de la CDC et d'inaugurer le skate-park.

- Les vœux de la municipalité auront lieu samedi 17 janvier.

- **Inscription Espace Public Numérique**

A compter de janvier, 10 séances d'informatique auront lieu à la mairie le mercredi. Toutes personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

- **Parc du Perche**

M. BUGÉY, conseiller, indique que suite à la fermeture de la boutique, une procédure de reprise par un sous-traitant restaurateur est en cours. La gestion s'effectuera en régie.

Séance levée à 21 h 45

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le mardi 27 janvier 2015.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS